

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 4 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C. À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2023**

TARIF DE RÉCEPTION – WAGA (SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS)

- 1. Références :** (i) Pièce [B-0159](#), p. 12 et 13;
(ii) Pièce [B-0160](#), p. 1.

Préambule :

(i) À la page 12, Énergir présente la base de tarification mensuelle par point de réception pour l'année 2023-2024. Pour le point de réception de WAGA (Saint-Étienne-de-Grès), le coût de l'investissement s'élève à 633 389 \$ au 1^{er} octobre 2023. Cependant, à la page 13, Énergir indique que le Volet – Investissement est à 0 puisque WAGA (Saint-Étienne-des-Grès) a versé une contribution correspondant au montant total d'investissement.

(ii) Pour l'année 2022-2023, Énergir établit le taux unitaire – Volet Distribution sur la base d'un montant de 86 161 \$ pour le point de réception WAGA (Saint-Étienne-des-Grès) représentant 4 % des coûts d'investissement.

Demandes :

- 1.1 Selon la référence (i), la base de tarification mensuelle indique un investissement de 633 389 \$ alors qu'il devrait être à 0 \$. Veuillez expliquer ou déposer une mise-à-jour de la pièce B-0159.

Réponse :

Le tableau de la page 12 de la pièce B-0159, Énergir-Q, Document 10 a été produit à partir des coûts réels du projet au 31 décembre 2022, ainsi que de la projection des coûts anticipés. Énergir n'anticipait pas que WAGA de Saint-Étienne-des-Grès fasse une contribution supplémentaire dès le début de son injection. Il est toutefois important de mentionner que la valeur de 633 389 \$ apparaissant dans la pièce B-0159, Énergir-Q, Document 10, en référence (i), n'affecte en rien le tarif de réception. Il s'agit simplement de la meilleure estimation des coûts d'investissement selon l'information disponible au moment de produire la pièce. Le montant de 86 161 \$ apparaissant à la pièce B-0160, Énergir-Q, Document 13, en référence (ii), reflète un taux de 4 % des coûts d'investissement finaux une fois le projet complété, soit de 2 154 020 \$.

1.2 En appliquant un taux de 4 % (référence (ii)) sur le coût de l'investissement de 633 389 \$ (référence (i)), le résultat est 25 335 \$. Veuillez concilier ce résultat avec le montant de 86 161 \$ indiqué en référence (ii). Veuillez également déposer le détail du calcul.

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 1.1.